
Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **20 décembre 2021**, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Cette réunion a été convoquée à la séance régulière du 6 décembre 2021, par Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

191-21

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 2021 pour préparer et adopter le budget de l'année 2022;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la loi sur la fiscalité municipale du ministère des Affaires municipales, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2007-06 permettant le paiement des taxes en trois versements dont le troisième ne peut être exigé avant le 1^{er} septembre;

ATTENDU que l'article 52 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut pour le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 comme suit :

Les dépenses**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

LÉGISLATION	45 240 \$	
ADMINISTRATION	119 630 \$	
GREFFE	0 \$	
AUTRES DÉPENSES	19 320 \$	
ASSURANCES	14 120 \$	
		TOTAL : 198 310 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE	33 260 \$	
TAXES 9-1-1	3 000 \$	
INCENDIE	38 100 \$	
SÉCURITÉ CIVILE	10 290 \$	
		TOTAL : 84 650 \$

TRANSPORT ROUTIER

VOIRIE MUNICIPALE	146 385 \$	
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	144 285 \$	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	4 920 \$	
AUTRES DÉPENSES	6 270 \$	
		TOTAL : 301 860 \$

HYGIÈNE DU MILLIEU

AQUEDUC ET EAU POTABLE	66 420 \$	
ÉGOUT ET EAU USÉE	18 705 \$	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	83 345 \$	
QUOTE –PART COURS EAU	0 \$	
		TOTAL : 168 470 \$

AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE

URBANISME ET ZONAGE	16 595 \$	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	14 165 \$	
		TOTAL : 30 760 \$

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE COMMUNAUTAIRE	31 325 \$	
PATINOIRE	14 930 \$	
LOISIR INTERMUNICIPAL	52 440 \$	
SPORTS ET LOISIRS	17 605 \$	
CULTURE ET PATRIMOINE	1 835 \$	
		TOTAL : 118 135 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

OFFICE MUNICIPAL HABITATION	5 000 \$	
LUTTE CONTRE BERCE SPONDYLE	5 000 \$	
POINT DE SERVICE DE SANTÉ	5 000 \$	
		TOTAL : 15 000 \$

AUTRES DÉPENSES

OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS	190 550 \$	
IMMOBILISATION	300 000 \$	
		TOTAL : 490 550 \$

POUR UN GRAND TOTAL DE **1 407 735,00 \$**

LES REVENUS**TAXES**

FONCIÈRE GÉNÉRALE	288 760 \$
FONCIÈRE POLICE	33 260 \$
AQUEDUC ET EAU POTABLE	47 850 \$
ÉGOUT ET EAU USÉE	10 480 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 300 \$
TAXES SERVICE 9-1-1	3 000 \$

TOTAL : 434 650 \$**PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES**

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	885 \$
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	4 270 \$
COMPENSATION TERRE PUBLIQUE	2 060 \$

TOTAL : 7 215 \$**SERVICE RENDUS A D'AUTRE MUNICIPALITÉ**

LOISIR INTERMUNICIPAL	28 960 \$
SERVICE ADMINISTRATIF RENDU	14 115 \$

TOTAL : 43 075 \$**AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES**

LOCATION DE GARAGE	6 000 \$
LOCATION DE SALLES	1 225 \$
PHOTOCOPIES	50 \$
JOURNAL	1 700 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	300 \$
INTÉRÊTS TAXES + ÉPARGNE	5 500 \$

TOTAL : 14 775 \$**IMPOSITION DES DROITS**

LICENCE ET PERMIS	300 \$
DROIT DE MUTATION	5 000 \$
DROIT SUR LES CARRIÈRES	3 250 \$

TOTAL : 8 550 \$**AUTRES REVENUS**

PÉRÉQUATION	106 175 \$
RECYC-QUÉBEC	7 000 \$
FONDS VERT	7 000 \$
PROGRAMME TECQ	300 000 \$
RÉSEAU ROUTIER	193 475 \$
PARTICIPATION PARC ÉOLIEN	50 000 \$
PARTAGE TVQ	7 690 \$
PROGRAMME AIRRL	48 855 \$
AUTRES SUBVENTIONS	75 000 \$
SURPLUS ACCUMULÉ LOISIR	9 000 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	98 305 \$

TOTAL : 899 470 \$POUR UN GRAND TOTAL DE **1 407 735,00 \$**_____
Maire

192-21**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour le rôle triennal 2022-2024.

2022 **300 000,00\$**

Mise à niveau réservoir eau potable	110 000,00\$
Construction entrepôt loisir	115 000,00\$
Rénovation garage municipal	75 000,00\$

2023-2024 **2 555 000,00\$**

Asphalte - rue Fraser, route de la Montagne	200 000,00\$
Voirie et ponceau -1 ^{er} rang, Paradis, Thibeault	300 000,00\$
Mise aux normes Eaux usées	505 000,00\$
Patinoire couverte	1 550 000,00\$

Maire

193-21**AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2021-03 concernant l'imposition de la taxe foncière et les taxes de services pour l'année 2022.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2021-03 détermine le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs de la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice financier 2022 et remplace le règlement numéro 2020-05.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 19h45.

Président

Secrétaire